

Jean-François Bayart

Directeur de recherche au CNRS (SciencesPo-CERI)

La privatisation de l'espace public

Microethnologie d'un quartier de Paris. Il y a trois ans, le Café du Chamois vivait des jours tranquilles, au coin de la rue de la Perle et de la rue Vieille-du-Temple, dans le III^e arrondissement. Une personnalité du showbiz le racheta. Grâce à ses réseaux, aux guides touristiques, à Internet, le bar attira une clientèle branchée et cosmopolite. Celle-ci investit le trottoir, voire la chaussée de 18h à 1h du matin, pour y mener grand train sous l'œil impavide d'un vigile privé. La loi, ô combien globale et européenne, interdisant de fumer dans les cafés favorisa le phénomène. Le chauffage au gaz de la terrasse permit de pérenniser toute l'année ces débordements, sans beaucoup d'égards pour la couche d'ozone. L'insuffisance des toilettes de l'établissement par rapport à sa clientèle, toujours plus nombreuse, incita cette dernière à se soulager sous les porches des immeubles proches, dont ceux d'un magasin d'alimentation et d'une maison de retraite.

Conformément au vœu de Nicolas Sarkozy, le bar travaille plus et gagne plus. Mais il s'est approprié l'espace public, et même l'espace privé du voisinage : les piétons ne peuvent plus emprunter le trottoir, doivent marcher dans la rue au risque d'un accident, inhalent au passage la fumée des consommateurs au péril de leurs poumons, mais aussi de leurs vêtements ; les habitants ne trouvent plus le repos avant 1h du matin. Tour à tour saisis, le service de la mairie qui a accordé le droit de terrasse, bien que celle-ci ne laisse pas le 1,60 m de passage sur le trottoir prévu par la loi, s'en lave les mains, le maire d'arrondissement est intervenu en vain, le commissariat de police n'a pas obtenu de meilleurs résultats, et la préfecture de police de

Paris s'est contentée d'un avertissement au contrevenant. Le prédateur privé a triomphé de la puissance publique, au détriment de la santé et de la sécurité non moins publiques.

Ses concurrents des environs n'ont aucune raison de lui laisser le monopole de cet abus. La pizzeria voisine a donc garé en stationnement résidentiel un minibus qu'elle a transformé en terrasse et en fumoir sauvages, et livre ses produits dans le jardin public du musée Picasso, ainsi « marchandisé ». C'est le capitalisme global au raz du trottoir. Le Marais, « quartier touristique » s'il en est, travaillera donc le dimanche, mais aussi la nuit. Tant pis pour les habitants-travailleurs qui se lèvent à 7h et n'ont pas le parc de l'Elysée pour se prémunir du bruit !

Nombre de Parisiens sont confrontés à cette évolution de leur quartier, et à l'inégalité devant la loi qu'assure la passivité intéressée de la puissance publique. Ce qui est autorisé à l'entreprise ne l'est pas au particulier : la préfecture de police, prompte à enlever une voiture mal garée dans la demi-heure qui suit ou à harceler les bandes d'adolescents qui bavardent dans les halls d'immeubles, entérine l'occupation quotidienne de la voie publique par un établissement, pourvu que celle-ci soit lucrative. Notre petite ethnologie du Marais nous livre de la sorte une première leçon de méthode. Le concept d'espace public ne désigne pas une essence atemporelle, que le discours politique tend à réifier de manière pompeuse, mais, comme l'aurait dit Deleuze, un « événement », socialement et historiquement situé, et doté de son économie politique. Ce sont des processus de négociation et des conflits entre des acteurs et leurs intérêts qui définissent l'espace public, lequel n'existe pas en tant que tel, mais dans sa relation à la sphère privée. Jürgen Habermas voyait d'ailleurs dans l'espace public (*Öffentlichkeit*) l'usage public de la raison, qu'assuraient des instances privées : par exemple, la correspondance, le salon. Et, dans les démocraties, la liberté de cet exercice public de la raison procède d'une dialectique complexe entre des opérateurs privés – groupes de presse, éditeurs, chaînes audiovisuelles –, un service public de l'information – la BBC, France Culture ou France Inter, par exemple –, et la loi ou la Constitution garantes du pluralisme. Les « événements » du berlusconisme ou du sarkozysme montrent que rien n'est acquis ni figé en la matière.

Pour en revenir à l'acception plus commune de l'espace public – la rue, dans laquelle nous nous mouvons quotidiennement –, la globalisation néolibérale l'aliène jour après jour à des intérêts privés, sans que l'on y prenne garde tant le processus est progressif et prend des formes différentes. Néanmoins, celui-ci engendre des luttes sociales nouvelles. Ainsi, les protestations des riverains, dans la rue Montorgueil, ont amené la mairie du II^e arrondissement à intervenir et à marquer au sol la limite des terrasses pour endiguer leur « extension anarchique ». L'Association des commerçants de la rue Tiquetonne s'insurge : « Cette mesure ne prend pas en

compte le caractère piéton de la rue. Cela va tuer le commerce et les emplois. La rue Montorgueil attire de 10 000 à 20 000 personnes le week-end. » Sans doute est-ce précisément ce que lui reprochent ses habitants ! C'est dans ce contexte qu'il faut situer la pétition de l'association Technopol se plaignant qu'à Paris « la nuit meurt en silence » (sic !), et réclamant que « la législation soit clarifiée, rééquilibrée et remise en adéquation avec la réalité des pratiques culturelles et sociales ». En l'occurrence celles des *easy clubbers*, ces fêtards qui prennent une compagnie *low cost* pour faire la bringue le temps d'un week-end pour moins de 40 euros, ou celles des nouvelles élites qui suivent le rythme effréné du capitalisme néolibéral à grand renfort d'alcool et de cocaïne, cet adjuvant de la « flexibilité » sur lequel on entretient une discréption pudique, mais qui est devenu la diète d'une partie de la classe politique, des milieux culturels, des professionnels les plus qualifiés du secteur des services, voire de l'Université.

Lorsque la presse prend le relais de Technopol et sacre Paris « capitale européenne de l'ennui », le conflit (et le mépris) de classe affleure. Car qui « s'ennuie », au juste, à Paris ? Les entrepreneurs de la vie nocturne ? Leur clientèle d'habitues ? Leurs riverains qui, *tous les soirs*, doivent subir les excès des fêtards d'un soir qui se succèdent au fil de la semaine ? Ce qui reste de la classe ouvrière ? Les travailleurs ordinaires ? Les enfants et les personnes âgées ? Certaines des revendications de Technopol en matière de liberté de création musicale ne sont pas dénuées de bon sens. Là où la ficelle néolibérale est un peu grosse, c'est lorsque les « contraintes réglementaires » sont stigmatisées, nonobstant le fait que leur objet est de protéger, fût-ce du profit, et non de persécuter, et lorsque la bonne vieille artillerie du *benchmarking* est appelée à la rescoufle. « Fermé pour cause de ville morte. Merci de vous adresser à la capitale d'à côté... », ont affiché sur leurs établissements les exploitants signataires de la pétition, qu'affligent les « avantages comparatifs » dont sont censés pouvoir se targuer Londres, Berlin, Barcelone et Amsterdam. Très sérieusement, des étudiants de l'Ecole de guerre économique – une formation de troisième cycle d'une école parisienne de commerce – ont établi des « matrices SWOT » (forces, faiblesses, opportunités, menaces) pour rédiger leur rapport sur la « compétitivité nocturne de Paris », et concluent, sans surprise excessive, au décrochage de la Ville Lumière par rapport à ses rivales. Là où l'on apprend que ni la crise financière ni la prise de conscience écologiste ne dissuadent d'écrire de telles niaiseries, et de les publier dans un grand quotidien du soir.